

**A l'honneur et à la tâche**



M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., a été fait chanoine honoraire par Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette. Son Excellence a fait connaître cette nomination lors de la présentation des vœux, le 28 décembre dernier. C'est un honneur dont nous félicitons notre aumônier général et qui rejaillit sur toute la classe ouvrière, comme l'a souligné lui-même Mgr Papineau.

M. Lucien Croteau, conseiller municipal de la ville de Montréal, vient d'être élu à l'Exécutif de la Cité. M. Croteau est un membre de notre mouvement depuis plusieurs années et remplit les fonctions d'agent d'affaires auprès de la Fédération des Fonctionnaires municipaux et du Syndicat des Concierges de Montréal.

# Des assemblées à travers tout le Canada

## Pour protester contre la levée de la régie des loyers

La campagne syndicale pour le contrôle efficace du coût de la vie se poursuivra tout au long du mois de janvier et un mémoire conjoint des quatre plus grandes fédérations ouvrières du Canada sera présenté au cabinet fédéral dès le début de février.

Telle est la nouvelle qui a été communiquée à Ottawa mercredi dernier par MM. Percy Bengough et Gordon Cushing, du Congrès des Métiers, et du Travail; Pat Conroy, du Congrès canadien du Travail; Gérard Picard et Jean Marchand, de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada; A. J. Kelly et William Philipp, des Fraternités de Cheminots.

Les chefs ouvriers se rencontreraient dans la capitale pour la préparation du mémoire en question et se réuniront de nouveau du 17 janvier prochain pour en terminer la mise au point.

De plus, on organisera à travers tout le pays des assemblées de masse pour protester contre la levée de la régie sur les loyers. L'objectif fixé prévoit que de telles manifestations soient organisées dans tous les comtés urbains du Canada et que les organismes syndicaux y invitent les députés pour discuter avec eux de cette importante question.

La population ouvrière du Canada tout entier sera donc invitée à participer activement à ces assemblées et à faire connaître sa résolution

bien arrêtée d'obtenir un contrôle efficace des prix avant que le budget des familles de salariés ne soit tout à fait bouleversé par l'inflation.

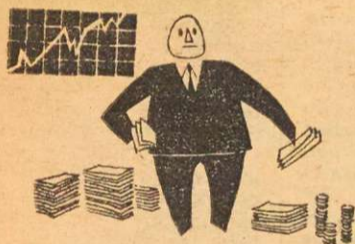
Nous apprenons par ailleurs que les services de publicité des quatre mouvements s'occupent actuellement de faire imprimer tout un matériel publicitaire qui doit servir à la campagne.

Celle-ci soulève beaucoup de commentaires de l'est à l'ouest du pays. Tous les salariés manifestent leur sympathie pour le mouvement tandis que la majorité des employeurs et des commerçants font l'impossible pour discréditer cette campagne.

L'opposition la plus évidente et la plus prompte à se manifester est naturellement celle des propriétaires d'immeubles. Un fort groupe de ces derniers se préparaient déjà à augmenter leurs loyers, à évincer leurs locataires, à transformer leurs immeubles en vue de profits toujours plus grands et ils craignent maintenant que la campagne des unions ouvrières ne les force à rester dans les limites du bon sens.

Ils crient au socialisme et au viol de la propriété privée, ce qui n'empêchera pas le mouvement ouvrier de protéger la famille menacée.

### Ça se comprend...



Le Financial Post de Toronto n'est pas du tout d'accord avec les unions ouvrières pour réclamer le contrôle des prix.

Ça se comprend. On s'y attendait.

Car de la même façon que Le Travail représente les intérêts et les aspirations des ouvriers québécois, parce qu'il leur appartient, ainsi le Financial Post appartient aux grands capitalistes du Canada et défend leurs intérêts.

(La différence la plus remarquable entre les deux journaux, c'est que le nôtre compte quatre petites pages, tandis que le Financial Post en compte des douzaines de grandes!)

Mais même quand on représente le capital, il y a tout de même une certaine décence qu'il faut respecter. S'il était honnête, par exemple, le Financial Post écrirait clairement: "Nous ne voulons pas du contrôle des prix parce qu'il diminuera nos profits et que nous n'aimons pas ça".

Mais vous pensez que le journal torontois s'exprime ainsi? Pas du tout. Il dit, beaucoup plus habilement: "Nous ne voulons pas du contrôle parce qu'il n'arrêtera pas l'inflation. Il ne l'a pas arrêtée en 1941, il ne saurait faire mieux cette fois-ci".

C'est bien beau, comme argument. Mais malheureusement pour le Post, ce n'est pas vrai du tout. Car de 41 à 46, le coût de la vie, avec les contrôles, a monté de 5 points seulement, alors que de 46 à maintenant, sans contrôles, il a grimpé de 50 points. Pourquoi contester des faits aussi évidents?

Que le Post soit donc honnête! Les ouvriers ne cachent pas, eux, qu'ils veulent défendre leurs revenus! Pourquoi cette pieuse hypocrisie et ces arguments vertueux de la part de capitalistes si peu scrupuleux dans l'intimité...?

\* \* \*

C'est peut-être, entre nous, qu'ils ont un peu honte de leurs profits, alors que les ouvriers n'ont pas à cacher la provenance de leurs salaires.

On ne sait jamais...?

Gérard PELLETIER

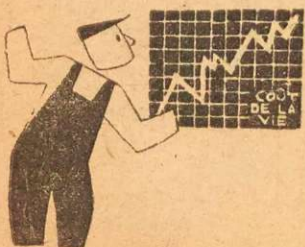
### La C.T.C.C. rencontrera le cabinet provincial

C'est le 11 janvier prochain, à dix heures quarante-cinq de l'avant-midi, que le Bureau confédéral de la C.T.C.C. rencontrera le cabinet provincial, aux édifices du gouvernement, à Québec, pour la présentation du mémoire annuel de la Confédération.

Ce mémoire, qui s'inspire des décisions du dernier congrès, mettra l'accent sur deux des questions abordées par les congressistes de Sherbrooke: les mesures de sécurité sociale et le problème des corporations professionnelles. Le mémoire traitera en particulier des problèmes soulevés par la constitution même de ces corporations, qui se multiplient rapidement, et par leur reconnaissance par la Commission des Relations ouvrières du Québec.

Le Secrétaire général nous prévient aussi qu'il y aura réunion de l'Exécutif le 10 au matin, à 144 boulevard Charest, suivie d'une réunion du Bureau confédéral au cours de l'après-midi, à compter de deux heures.

### Quatre arguments en faveur d'un contrôle



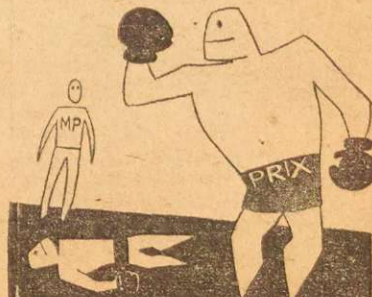
Quand le coût de la vie monte en flèche,



Quand le prix des aliments défoncé tous les plafonds,



Quand on menace de fixer les loyers à des prix scandaleux.



Il est temps que les salariés se défendent et que le gouvernement intervienne.



# LA SEMAINE

## SAGUENAY ET LAC ST-JEAN

### Conciliation à la Compagnie Electrique du Saguenay

Les représentants-négociateurs du Syndicat National des employés de la Compagnie Electrique du Saguenay, et cette compagnie, malgré de longues négociations commencées et poursuivies depuis le 10 novembre dernier, n'ont pas réussi à s'entendre pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Jeudi soir, le 21 décembre, il y eut grande réunion du Syndicat, pour soumettre à l'assemblée générale les dernières offres de la Compagnie. Longuement discutées et examinées sous tous les angles, les offres de la compagnie ont été rejetées et les employés ont demandé à leurs représentants-négociateurs de faire venir un conciliateur, si la compagnie ne voulait pas accepter les contre-propositions du Syndicat.

Les négociateurs du Syndicat se sont donc présentés de nouveau devant la compagnie mais après une longue séance, leurs efforts sont restés sans résultat. Les parties devront donc maintenant s'en remettre aux bons offices d'un conciliateur.

Bien qu'un bon nombre de demandes du Syndicat aient été complètement et entièrement rejetées par la compagnie, il y aurait quand même eu possibilité d'en arriver à une entente si la compagnie avait voulu se montrer plus généreuse en ce qui concerne les salaires; mais les offres de la compagnie ont été si peu généreuses que l'entente est devenue impossible.

Les employés du pouvoir de l'île-Maligne et ceux de l'Alma-Jonquière, pour ne mentionner que ces deux-là, viennent d'obtenir au cours de leur convention, une augmentation de \$5.00 par semaine, tandis que la Compagnie du Saguenay n'offrait qu'une augmentation générale moyenne de \$2.80 par semaine.

Devant si peu de générosité, les employés ont donc décidé de rejeter les offres de la Compagnie et d'aller à la conciliation et à l'arbitrage si nécessaire.

### Aux Autobus Saguenay

Comme on le sait, le Syndicat a déjà désigné, il y a quelque temps, son représentant sur le tribunal d'arbitrage, et ce représentant n'est nul autre que Me Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C. et négociateur du syndicat.

De son côté, la Compagnie d'Autobus Saguenay Ltée a choisi M. Guy Pouliot, avocat. MM. Bergeron et Pouliot n'ont pas réussi à s'entendre, sur le choix d'un président acceptable aux deux parties.

Le ministère du Travail sera donc informé que le représentant du Syndicat et le représentant patronal n'ont pas réussi à s'entendre sur le choix d'un président du tribunal; c'est donc le ministre du Travail qui devra lui-même désigner le président du tribunal d'arbitrage qui entendra le différend, entre la Compagnie et le Syndicat, différend qui existe depuis le mois de juillet dernier.

Il va sans dire que les chauffeurs d'autobus ont bien hâte que le tribunal d'arbitrage commence ses séances et que cette cause soit réglée.

### Les Employés Municipaux de Jonquière

La semaine dernière, nous avons dit que les Employés municipaux de Jonquière viennent de renouveler leur convention avec une augmentation générale de 5 cents l'heure ou \$3.00 par semaine pour ceux qui sont payés à la semaine, et que le salaire de base était monté à 90 cents l'heure.

Nous avons de plus mentionné que les employés municipaux avaient aussi obtenu une clause de congés en maladie, mais nous avons oublié de mentionner un autre avantage appréciable accordé par la ville de Jonquière: c'est que tous les employés qui ont quinze ans de service continu ou plus, auront désormais trois semaines de vacances par année.

C'est un avantage que les syndicats essaient d'obtenir des grandes industries, mais la plupart de celles-ci n'ont pas voulu encore se rendre à cette demande. La ville de Jonquière donne donc un bel exemple de civisme à toutes les industries, en récompensant d'une façon appréciable tous les employés qui ont quinze ans de service ou plus.

Le Syndicat des employés municipaux de Jonquière a tenu dernièrement ses élections qui ont donné le résultat suivant: président, M. Lionel Harvey; vice-président M. Jos.-Eugène Harvey; secrétaire M. Patrick Comeau; trésorier, M. Philippe Tremblay; directeurs MM. Raymond Tardif et Alfred Munger.

### Le Conseil Régional de la Construction

A l'occasion de Noël et du Nouvel an, le président du Conseil régional de la construction, M. Alfred Cyr, offre à tous les ouvriers de la construction, ainsi qu'à leur famille, ses meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité.

Le Conseil régional de la construction, a tenu ses élections dernièrement; il nous fait plaisir de communiquer la liste des officiers élus: président M. Alfred Cyr, du syndicat de Kénogami; vice-président, M. Patrick Côté, du Syndicat de Jonquière; secrétaire-archiviste, M. Edmond Tremblay, du Syndicat de Saint-Joseph d'Alma; secrétaire-trésorier, M. Thomas Néron, du syndicat de Roberval; directeurs M. Philippe Grégoire, du Syndicat de Chicoutimi et M. Lucien Lapière, du syndicat de Saint-Félicien.

M. Alfred Cyr, le président du Conseil régional de la construction, a été réélu pour un quatrième terme consécutif.

## SHERBROOKE

### STOWELL SCREW A L'ARBITRAGE

Les négociations et la conciliation ayant échoué, les ouvriers de l'usine Stowell Screw de Longueuil, au nombre d'une centaine, ont décidé à l'unanimité de porter leur différend devant un tribunal d'arbitrage. Ils ont choisi Me Théodore Lespérance comme arbitre syndical.

Les procureurs seront Me Geoffroy pour le syndicat et Me Porteous pour la compagnie.

## ST-HYACINTHE

### Elections

Récemment avaient lieu les élections du Syndicat National des Tanneurs et Corroyeurs de St-Hyacinthe. M. Joseph Piché, président du Conseil central, agissait comme président de l'élection.

Les nouveaux officiers sont: MM. Gérard Robert, président; Robert Seney, vice-président; Léopold Carufel, secrétaire archiviste; Henri McGee, secrétaire-trésorier; Elphège St-Amant, Roger Jacob, Wellie Claing, Bernard Houle, Roger Arcouette, Fabien Marsan, Ambroise Lavallée, directeurs; Léopold Carufel, agent d'affaires.

## Le ministre du travail offre ses voeux aux syndiqués

L'approche d'une nouvelle année est une excellente occasion de jeter un coup d'oeil rapide sur le passé et de formuler des voeux pour un avenir meilleur encore.

Dans le domaine des relations ouvrières-patronales, l'année 1950 a été particulièrement heureuse. Les rares difficultés survenues ont été réglées avec promptitude, dans un esprit de concorde et de charité qui fait honneur aux patrons et aux ouvriers québécois.

Au cours de l'année qui s'achève, le ministère du Travail a appuyé avec plaisir les mesures prises pour assurer un standard de vie plus élevé à la masse des travailleurs. La conclusion de quelque douze cents conventions collectives de travail, l'extension juridique d'une centaine d'autres, la hausse des salaires minima pour l'ensemble des ouvriers de la province ont contribué, dans une large mesure, à maintenir l'équilibre entre le revenu des travailleurs et le coût de la vie.

Depuis cinq ans, plus de quatre mille établissements nouveaux ont été fondés. On conçoit de plus en plus dans tous les milieux bien pensants l'importance de la stabilité par la justice pour tous. C'est vers cet objectif que nos efforts ont sans cesse tendu.

L'avenir économique du Québec s'annonce plus brillant encore que ses plus ardents protagonistes n'osaient l'espérer. La condition essentielle des progrès futurs réside dans le maintien de relations cordiales entre tous les citoyens et entre toutes les classes.

Voilà pourquoi le ministère du Travail s'attache sans relâche à l'élaboration d'une politique qui assure aux patrons et aux ouvriers la justice et la paix.

Je souhaite à tous les citoyens de la province, aux patrons et aux ouvriers en particuliers, de maintenir dans leurs relations cet esprit d'amitié et de cordialité qui fait l'honneur du peuple québécois et l'étonnement du monde entier.

Que pour tous, 1951 soit une année de paix, de prospérité et de bonheur.

Antonio Barrette, Ministre du Travail

## Nouveau contrat à la Bennett de Chambly

M. Roland Thibodeau, agent d'affaires du Syndicat des Employés de la Bennett, nous fournit les renseignements suivants au sujet du renouvellement de la convention collective entrée en vigueur le 1er novembre et ce pour une année. Les négociateurs qui étaient, outre M. Thibodeau, MM. René Rocque, de la C.T.C.C.; Paul Aubertin, président du syndicat; Gérard Massé et J. Savard, respectivement 1er et 2ième vice-président, ont pu obtenir par négociations directes les avantages suivants: a) une augmentation

moyenne de 6 cents sur les taux horaires, les taux à la pièce ayant été ajustés proportionnellement; b) une entente sur la classification complète des tâches; c) les dimanches et les jours de fêtes chômés rémunérés sur une base de temps double et demi; d) on ajoute à la liste des fêtes chômées une autre fête portant ainsi le total à six; e) le boni pour le travail d'équipe le soir et la nuit est porté de 4 à 7 cents.

Cette convention couvre environ 260 travailleurs.

## Pour la réhabilitation des invalides

Le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg annonce aujourd'hui les dates d'une conférence nationale sur la rééducation des Canadiens physiquement invalides. La conférence se tiendra à l'hôtel King Edward, Toronto, le 1er, 2 et 3 février 1951.

La date de la conférence avait d'abord été fixée au début du printemps dernier, mais a été remise parce que certains délégués provinciaux ne pouvaient s'y rendre à cause des inondations à Winnipeg.

M. Gregg, qui présidera la conférence, explique que c'est là la première conférence du genre au Canada et qu'elle est préparée sous le patronage conjoint des ministères du Travail, de la Santé nationale et du Bien-être social, et des Affaires des anciens combattants.

Les fonctionnaires provinciaux des dix provinces, les agences nationales bénévoles et les particuliers qui ont une expérience spéciale dans ce domaine ont été invités à se joindre aux autorités fédérales dans l'étude des programmes de rééducation au Canada et à l'étranger, en vue de l'extension des services du genre au pays de manière à prévoir des mesures plus complètes de rééducation pour les invalides.

Au cours des délibérations, qui dureront trois jours, on projette de discuter tous les aspects de la rééducation, y compris l'inscription, le diagnostic de la maladie, le traitement médical (y compris la physio-thérapie et la thérapie par la récréation), l'orientation et la formation professionnelle, les services de placements spéciaux, le bien-être social et la

procédure d'action suivie, de même que les prestations d'invalidité.

En plus des fonctionnaires fédéraux et provinciaux dont le travail se rattache à l'aide aux invalides, on attend plusieurs délégués représentant des organismes nationaux comme l'Institut canadien des aveugles, le Conseil canadien du bien-être, la Légion canadienne et autres groupements qui s'intéressent tout particulièrement à ce domaine.

L'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. H. Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail, assisteront à la conférence.

Les sous-ministres des ministères intéressés, M. Arthur MacNamara, Travail; le major E.-L.-M. Burns, Anciens combattants; le Dr G.-D.-W. Cameron, Santé; et le Dr G.-F. Davidson, Bien-être, agiront à tour de rôle comme président des différentes séances.

M. Eugène-J. Taylor, du personnel de rédaction du *New York Times* et professeur adjoint de médecine physique et de rééducation selon la méthode clinique à l'Université de New-York, sera l'un des principaux orateurs en la circonstance. M. Taylor est reconnu une autorité internationale dans le domaine de la rééducation. Il portera la parole au cours de la deuxième journée.

M. E.-A. Baker, O.B.E., M.C., directeur-gérant et secrétaire général de l'Institut canadien des aveugles, prononcera une allocution au déjeuner d'ouverture sur le sujet suivant: "La place de la rééducation civile dans le programme de sécurité sociale du Canada".

## INDICE ET COUT DE LA VIE

Une des tâches les plus difficiles en 1950 consiste à faire coïncider les variations, dans l'indice du coût de la vie, telles qu'enregistrées mois après mois par le Bureau du Travail, avec la valeur réelle que représente un dollar. Cette difficulté est surtout apparente en ce qui concerne les aliments.

Au mois de juin 1950 les statistiques du Bureau du travail indiquaient que le coût de la vie était de 170.2; un mois plus tard les chiffres ne montraient qu'une augmentation de 2.3. Il est vrai que nous n'avons fait aucune compilation ni tenu aucun registre, mais nous avons l'impression que les prix de détail, spécialement des aliments, augmentèrent de façon très marquée à cette époque. Peut-être était-ce une fausse impression? Mais par contre il existe la possibilité que les chiffres fournis par le Bureau du travail n'enregistrent pas exactement les variations qui se produisent dans les prix et les changements qui se manifestent dans les habitudes de vie.

On sent une certaine inquiétude au Département du Travail en relation avec cet état de chose. En effet, il y a six mois on annonçait que des études étaient entreprises afin de savoir si les marchandises et les services, pris jusqu'à présent comme base pour déterminer le coût de la vie, correspondaient encore à la réalité. Il est à noter qu'on songe à ajouter quelque 400 items, qui n'étaient pas inclus auparavant, dans les données servant de base pour déterminer l'indice du coût de la vie. On poursuit d'autres études afin de savoir s'il ne serait pas opportun de réviser la manière de procéder dans le choix des différents magasins et des différents secteurs des villes qui servent de base. Enfin, les différentes façons de percevoir l'argent feront le sujet de la troisième étude.

Tout ceci indique qu'on entretient des doutes sérieux quant à la justesse de l'indice du coût de la vie, parmi ceux-là mêmes qui font les compilations nécessaires. La seule faiblesse du projet, c'est que les études prendront dix-huit mois; ce qui veut dire que, d'ici là, il n'y aura aucun changement dans la méthode actuellement suivie.

A notre avis, il y a un facteur très important et qu'on néglige toujours, dans ce genre de compilations: Le fait que les marchandises mises sur le marché accusent une baisse constante dans la qualité. Pour le compilateur, un habit qui se vendait \$40.00 en 1949, se vend encore \$40.00 en 1950 dans le même magasin, mais la grande question est de savoir si la qualité est la même. Les acheteurs ne sont-ils pas obligés de payer un prix plus élevé pour obtenir des marchandises qui donneront un rendement maximum? Il serait sûrement révélateur de connaître comment un compilateur du Bureau du travail considérerait ce problème — ou mieux encore dans quelle mesure il a tenu compte de ce facteur dans le passé.

Il nous semble que cette obligation où nous sommes d'acheter des marchandises à un prix plus élevé, qu'il s'agisse de nourriture, d'accessoires de maisons ou autres, explique ces différences que nous retrouvons dans l'indice du coût de la vie. C'est un facteur que le Bureau du travail doit considérer et peser s'il veut rester le baromètre précis du coût de la vie dans les villes américaines.

(THE LABOR LEADER)